

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE - LOI SUR L'EAU

Déclaration d'intérêt général et déclaration de travaux du programme pluriannuel de gestion 2021-2025 du bassin versant de la Gimone (partie Tarn-et-Garonne) et de ses affluents

syndicat mixte de gestion des rivières Astarac-Lomagne (SYGRAL)

La préfecture de Tarn-et-Garonne communique :

Par arrêté inter-préfectoral du 26 octobre 2021, une enquête publique portant sur le projet susvisé, d'une durée de 15 jours, est prescrite du 22 novembre 2021 à 09h00 au 6 décembre 2021 à 17h30 sur le territoire des communes de Beaumont-de-Lomagne, Sérignac, Cordes-Tolosannes, Cumont, Marignac, Maubec, Le Causé, Belbeze-en-Lomagne, Gimat, Faudoas, Montain, Gariès, Garganvillar, Larrazet, Casteiferrus, Lafitte, Goas, Casteisarrasin, Glatens, Vigueron, Auterive, Escazeaux, Labourgade, Lamothe-Cumont et Esparsac (Tarn-et-Garonne), Avensac, Solomiac, Castéron, Gaudonville, Pessoulens, Tournecoupe et Estramiac (Gers), sur la demande de déclaration d'intérêt général, et d'autorisation de travaux dans le cadre du plan pluriannuel de gestion du bassin versant de la Gimone (partie Tarn-et-Garonne) et de ses affluents ; faite par le SYGRAL.

Toute information sur ce projet peut être demandée auprès de Mme Sandrine ESCLAMADON - SYGRAL - 7 place de la Halle - 32120 SOLOMIAC - Tél : 05 32 26 34 02 - mèl : s.esclamadon@sygral.fr

Pendant la durée de l'enquête, un dossier d'enquête publique est consultable :

- sur support papier, dans les mairies de Beaumont-de-Lomagne, Solomiac, Lafitte et Larrazet.
- sur Internet à l'adresse suivante : <http://www.tarn-et-garonne.gouv.fr/icpe-enquete-consultation-publique>.
- un poste informatique est mis à disposition à la mairie de Solomiac .

Les observations et propositions du public peuvent être consignées :

- soit sur un registre d'enquête déposé dans les mairies de Beaumont-de-Lomagne, Solomiac, Lafitte et Larrazet aux jours et heures habituels d'ouverture ; ;
- soit par courrier adressé au commissaire enquêteur, à l'adresse de la mairie de Beaumont-de-Lomagne : 13 place Gambetta 82500 BEAUMONT-DE-LOMAGNE, siège de l'enquête.
- soit à partir du site Internet à l'adresse mèl visée ci-dessus en utilisant le bouton "Réagir à cet article"
- soit par courriel à l'adresse : pref-enquetepublique@tarn-et-garonne.gouv.fr

M. François LABORDE, désigné par le tribunal administratif en tant que commissaire-enquêteur, tiendra les permanences suivantes : le 22 novembre 2021 de 14h à 17h, au siège du SYGRAL ; le 26 novembre 2021 de 14h à 17h, à la mairie de Beaumont-de-Lomagne; le 29 novembre 2021 de 09h à 12h, à la mairie de Larrazet et le 6 décembre 2021 de 14h30 à 17h30, à la mairie de Lafitte.

Le présent avis sera affiché dans les trente-deux mairies concernées.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dans les mairies de Beaumont-de-Lomagne, Solomiac, Lafitte et Larrazet ainsi que sur les sites Internet des services de l'Etat dans le Tarn-et-Garonne : www.tarn-et-garonne.gouv.fr et dans le Gers : www.gers.gouv.fr , pendant le délai d'un an, à l'issue de la procédure d'enquête.

A l'issue de l'enquête, il sera statué sur la demande de déclaration d'intérêt général, dans le cadre de l'autorisation environnementale et au titre de la loi sur l'eau, et de l'autorisation de travaux dans le cadre du plan pluriannuel de gestion du bassin versant de la Gimone (partie Tarn-et-Garonne) et de ses affluents par arrêté inter-préfectoral.